



Concours de photographie, troisième édition : la nature en hiver

Pendant les vacances de Noël, prenez votre plus belle photographie sur le thème de **la nature en Hiver**. Les clichés feront l'objet d'une **exposition** dans le hall du collège.

Les élèves, leurs parents et les adultes du collège seront invités à voter pour élire leur photographie favorite. **Sept prix** seront remis aux élèves dont la photographie aura reçu le plus de suffrages : le prix des élèves de sixièmes, le prix des élèves de cinquième, le prix des élèves de quatrième, le prix des élèves de troisième, le prix des adultes du collège, le prix des parents d'élèves, ainsi qu'un prix spécial remis par Patrick Trécul (photographe-naturaliste professionnel).

Pour participer au concours, les photographes doivent accepter le règlement suivant :

- Le concours est ouvert aux élèves du collège Jean Rostand en 2022/2023
- Les photographes ne peuvent soumettre qu'une seule photo
- Le sujet de la photographie doit être « la Nature en Hiver »
- Les photos soumises doivent avoir été prises entre le 21 décembre 2022 et le 4 janvier 2023.
- Les photos doivent être soumises avant le 4 janvier 2023 à 23h59.
- Le nom du photographe ne doit pas apparaître sur la photographie
- Les photographies devront être envoyées au format jpg. à l'adresse suivante :
concoursjeanrostand@gmail.com
- Chaque photographie devra être accompagnée du nom de son auteur, de sa classe, du lieu et de sa date de prise.
- Les photos prises depuis un hélicoptère, un bateau, un drone ou une perche à selfie sont aussi acceptées.
- Les photos extraites d'une vidéo ne sont pas acceptées.
- Si le sujet d'une photographie est un mineur (âgé de moins de 18 ans), le photographe peut être invité à fournir une décharge écrite du parent ou du tuteur légal du mineur.
- Les photographies pourront être exposées au collège Jean Rostand, ou sur son site internet par exemple.
- Une présélection des meilleures photographies sera réalisée par la classe de 5^{ème} A, qui réalisera une exposition de ces photographies dans le cadre de son cours d'arts plastiques.

Ce règlement est à retrouver sur le site internet du collège Jean Rostand.